



COMMUNE DU FINISTÈRE-BRETAGNE

# AUDIERNE

## *EXTRAIT DU REGISTRE*

### *Des Délibérations du Conseil Municipal*

#### *Séance ordinaire du 17 février 2011*

Le dix-sept février deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline DONVAL

Convocation du 10 février deux mil onze.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de  
M. Christian HEURTE qui a donné procuration à M. Frédéric HANICOTTE  
M. Yannick BLOCH qui a donné procuration à Mme. Joëlle MOALIC-VERECCHIA

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

#### **001-11 : Subventions et cotisations 2011**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

- le versement de la cotisation 2011, de 700,04 €, à l'Association des Maires du Finistère.
- le versement de la cotisation 2011, de 300,00 €, à l'Association des Villes Marraines.
- Le versement de la cotisation 2011, de 236,10 €, à l'Association Nationale des Elus du Littoral.

#### **002-11 : Règlement du SPANC**

Madame le Maire rappelle les modifications principales apportées au règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), proposées par la Communauté des Communes du Cap-Sizun.

Les principales modifications portent sur :

- La vente d'un immeuble : validité d'un contrôle portée à trois ans.  
Le diagnostic établi lors du contrôle doit être joint à l'acte de vente.  
L'acquéreur dispose d'un an pour mettre l'installation en conformité.
- La fréquence du contrôle périodique est fixée à 8 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications ainsi énoncées.

#### **003-11 : Contrat La Poste /Ville : ID/Timbre**

La Poste propose à la ville de créer un timbre personnalisé, porteur de l'image d'Audierne. La photographie serait réalisée par la ville, la mise « en timbre » par la Poste.

Cette opération exige une commande minimale de 3 000 timbres, soit 100 planches de 30 timbres, le coût du timbre revenant à 0.73€ TTC (0.58€ pour un timbre « normal ») : Le coût réel pour la collectivité serait donc de : 1 740€ + 450€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue, les termes du contrat et autorise Madame le Maire à le signer.

Vote : trois contre, une abstention.

**004-11 : Enrochement rue de la haie : dévolution du marché**

Madame le Maire rappelle que des travaux de confortement routier sont nécessaires rue de la Haie. Les documents de consultation ont été publiés le 7 décembre 2010, la remise des offres devant intervenir le 10 janvier 2011. L'ouverture des plis a été effectuée le 14 janvier à 16h. Sept entreprises ont répondu. Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du conseil municipal.

Le maire propose de retenir la société LE ROUX de Landudec, qui est la moins et la mieux disante, pour un montant de 19 100.12€ TTC, sachant que le dossier de consultation demandait également un prix au mètre linéaire de réseau d'eaux pluviales. Celui de l'entreprise LE ROUX est également retenue pour un montant unitaire de 63.38€ TTC ML. Le métré définitif ne pourra être arrêté que lors de l'ouverture du chantier et fera l'objet d'une décision de poursuivre au prix unitaire ci-dessus indiqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dévolution du marché à l'entreprise LE ROUX, tant pour la partie voirie/talutage que pour l'eau pluviale, et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles.

**005-11 : Effacement des réseaux rue Marcellin Berthelot (2<sup>ème</sup> tranche)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication rue Marcellin Berthelot (2<sup>ème</sup> tranche).

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

➤ Réseau B.T.	135 600,00 € HT
➤ Eclairage public (réseau)	12 000,00 € HT
➤ Eclairage public (lanternes)	27 600,00 € HT
➤ Réseau téléphonique (génie civil)	26 500,00 € HT

*Soit un total de* 201 700,00€ HT

Le financement peut s'établir comme suit :

- Subvention FACE C, PAMELA ou SDEF
- Syndicat intercommunal d'Electrification d'Audierne
- La commune pour le reste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 201 700,00 € hors taxes,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- Sollicite la subvention, pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du FACE C, PAMELA ou du SDEF,
- Sollicite l'inscription des travaux au programme 2011 du Syndicat d'Electrification d'Audierne,
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :

- Travaux courant 2011.

**006-11 : Réhabilitation de l'ancien bâtiment des Affaires Maritimes en salle multi-activités et salles associatives : Approbation du projet – demande de financement**

Madame le Maire rappelle les lignes directrices du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment des Affaires Maritimes en salle multi-activités et en salles associatives.

Cet équipement accueillera les activités développées par la municipalité, les écoles, les associations locales et des communes environnantes et constitue l'un des maillons de l'ensemble des équipements culturels, de loisirs et de sports de la commune. Il pourra accueillir des animations culturelles (projections, conférences, théâtre, concerts, expositions, etc...), des animations sportives (gymnastique en salle, yoga, etc ...), festou noz, loto, téléthon, réunions, assemblées générales, formations et cours, congrès, etc...

L'équipement est basé sur la création d'une salle multi-activités d'environ 215 m<sup>2</sup> de locaux associatifs et de leurs annexes.

L'opération s'intègre dans une démarche de développement durable par la mise en œuvre de dispositifs constructifs visant à maîtriser et limiter au maximum les besoins en énergie en s'orientant dans une démarche BBC (Bâtiment à Basse Consommation).

Cette opération se scinde en deux phases, dont la première fait l'objet du présent vote. La première phase comprend la création de la salle multi-activités et de ses annexes, ainsi que la mise en accessibilité et en sécurité de tous les niveaux.

Elle s'élève à 702 734.92€HT€ HT

Madame le Maire rappelle l'engagement de la Région, dans le cadre du contrat de Pays à venir abonder le financement par un apport de 10% du montant HT des travaux et souligne que la **Dotaton d'Equipement des Territoires Ruraux reste l'unique source de financement extérieur pouvant apporter un équilibre financier à l'opération, la rendant ainsi supportable pour la collectivité.**

Madame le Maire propose au vote le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T.	Taux sollicité	Montant de la subvention sollicité
DETR	702 734 €	40%	281 093 €
<u>Région Bretagne</u>	702 734 €	10%	70 273 €
TOTAL des aides publiques	702 734 €	50 %	351 356 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage			351 378 €
TOTAL Général (coût de l'opération HT)			702 734 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement tel que présenté, ainsi que le projet de travaux et autorise Madame le Maire à solliciter les financements.

**007-11 : Dénomination d'une impasse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dénomination de l'impasse sise à l'entrée du cimetière de Kermabon (à droite) « Allée Corentin KERSUAL », en hommage au pionnier de l'aviation qu'il fut, tant à titre civil que militaire.

**008-11 : Subvention au Comité d'animation d'Audierne**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 299€ au comité d'animation d'Audierne, dans le cadre de leur participation au Téléthon 2010.

**009-11 : Contrat d'entretien Ecole Pierre le Lec**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la proposition de contrat d'entretien faite par l'entreprise « Kemperclim », pour l'entretien de la chaudière gaz ainsi que le chauffe-eau gaz de l'école Pierre le Lec, au prix global de 855.14€ TTC, et autorise Madame le Maire à le signer.

**010-11 : Contrat d'entretien capitainerie du port**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la proposition de contrat d'entretien faite par l'entreprise « Kemperclim », pour l'entretien d'un CTA double flux, de capteurs et ballons EC solaires, de la cuve de récupération ainsi que des appareils sanitaires et leur robinetterie, installés aux locaux de la capitainerie du port de plaisance, au prix global de 1584.70€ TTC, et autorise Madame le Maire à le signer.

**011-11 : Contrat Gaz de France / salle omnisports**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les conditions de vente proposées par Gaz de France, aux fins d'alimenter en gaz la salle omnisports d'Audierne et autorise Madame le Maire à le signer.

**012-11 : Acquisition d'une partie d'un terrain rue Ampère**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie d'un terrain sis rue Ampère, parcelle cadastrée section AL numéro 534 appartenant à Monsieur et Madame Loïc LOUARN.

Le Maire rappelle que l'acquisition d'une partie de la parcelle permettra d'élargir la rue Ampère et de faciliter l'accès aux véhicules de secours et d'incendie.

Le service des domaines consulté a évalué la totalité du terrain (293 m<sup>2</sup>) à 22 000€, soit 75€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'acquérir une partie du terrain au prix proposé par le service des domaines, soit 75€ le m<sup>2</sup>, au vu du document d'arpentage qui sera dressé par l'étude Quéau-L'Hénaff, géomètres experts à Douarnenez,
- autorise Madame le Maire à faire dresser l'acte relatif à cette opération auprès de l'étude SANSON et DAGORN, notaires,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

**013-11 : Acquisition de plusieurs parties de terrains rue de Verdun**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie de trois terrains sis rue de Verdun, parcelles cadastrées section AL numéros 394, 397 et 398 appartenant respectivement à Madame Michèle LE GOUIL, Monsieur et Madame Christian COUREUIL et à l'Indivision JOLY.

Le Maire rappelle que ces terrains sont bordés par un chemin communal qui dessert une propriété privée et que ce chemin soutenu par un muret de pierres est détérioré et risque de s'effondrer sur ces parcelles. L'acquisition d'une partie de ces parcelles permettra de réaliser l'enrochement pour soutenir la venelle.

Le service des domaines consulté a évalué les trois terrains à environ 2€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'acquérir une partie de ces terrains au prix proposé par le service des domaines, soit 2€ le m<sup>2</sup>, au vu du document d'arpentage qui sera dressé par l'étude Quéau-L'Hénaff, géomètres experts à Douarnenez,
- autorise Madame le Maire à faire dresser l'acte relatif à ces opérations auprès de l'étude SANSON et DAGORN, notaires
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces acquisitions.

**014-11 : Annule et remplace : Subvention au Comité d'animation d'Audierne**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 299€ au comité d'animation d'Audierne, dans le cadre de leur participation au Téléthon 2010.

Vote : deux abstentions